

24^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac

Additif n°1

Le règlement du Rallye National du Pays de Lohéac n° de visa FFSA 85 en date du 24 janvier 2025 est modifié comme suit :

1.1 P. OFFICIELS

Commissaire Technique responsable

RETO Jérôme Licence n° 204310

Commissaire Technique délégué FR6

BARBAUD Yohan Licence n° 149794

Commissaires Techniques adjoints

PICARD Nicolas Licence n° 227955

GOURDON Luc Licence n° 163936

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

L'article 3.1.10P est modifié comme suit :

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum pour l'ensemble des 2 Rallyes National et régional confondus, avec un maximum de 35 Régionaux.

